

COMPTE RENDU DU CTL DU 20 JANVIER 2022

La DDFIP 93 a tenu en deuxième session le 20 janvier 2022 son premier CTL de l'année 2022.

La CFTC DGFIP 93 y a assisté en audioconférence.

Voici les principaux points qui y ont été abordés.

I- PROBLEMATIQUES LIEES AUX TRAVAUX, AUX FUSIONS ET AUX PROCHAINS DEMENAGEMENTS

1° Le site du futur CFP de BONDY

Un plan de prévention concernant la sécurité des agents durant les travaux a été signé la veille du CTL.

Une réunion de chantier est programmée tous les lundis et les OS seront conviées à une visite de chantier.

Des archives ont déjà fait l'objet d'un dégagement pour laisser des places ensoleillées aux agents.

Le déménagement de NOISY-LE-SEC est programmé en juin 2022.

Actuellement il n'y a pas de places de parkings à NOISY-LE-SEC. De ce fait, les 15 places qui continueront à exister à BONDY seront attribuées aux personnes bénéficiant de priorités.

2° Le site du CFP de SAINT DENIS

Depuis l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale, l'existence du site actuel paraît pérennisée (dans le même temps un commissariat municipal a remplacé l'ancien commissariat national situé à côté du CFP).

Comme l'ensemble de la zone sera réaménagée, des travaux plus lourds peuvent être envisagés. Ceux-ci concerneront l'accueil qui a besoin d'être rafraîchi, ainsi qu'une rénovation qualitative d'un site plutôt agréable et proche du tramway.

3° Le site de MONTREUIL:

Le déménagement de la trésorerie et de la brigade sur le site de l'immeuble rue Parmentier est prévu du 4 au 11 février.

4° le site de SAINT-OUEN:

Le service de gestion comptable (SGC) sera installé dès 2023 dans les actuels locaux du SIE (lui-même parti à SAINT-DENIS).

Le site sera donc entièrement dédié aux particuliers.

5° Concernant la fusion des trésoreries hospitalières (TH) :

Pour les sites d'AULNAY et de MONTFERMEIL la crise sanitaire a impacté le rythme de la fusion, mais la répartition par pôle entre les deux sites reste toujours prévue.

La solution qui semble préférable pour le site de MONTFERMEIL est le maintien dans les locaux actuels qui appartiennent à la mairie et qui sont à moins de 500 mètres de l'établissement hospitalier (pour lequel la construction de nouveaux locaux est prévue sur un horizon de 10 ans).

Pour ce qui concerne la fusion interdépartementale des TH de SAINT-DENIS ET GONESSE, elle n'est pas programmée avant l'exercice 2023-24.

A noter que se tiendra un GT consacré à la situation de l'immobilier dans le département le vendredi 11 février 2022.

La CFTC DGFIP 93 n'est pas opposée au regroupement des services d'une même commune sur un seul site, même si elle craint sur la base des expériences passées, que la réduction du nombre de sites ne soit que le signal avant coureur d'une suppression nette d'effectifs et de services proposés.

Pour le GT du 11 février, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaiter qu'une question concernant votre site soit abordée.

II- LA SITUATION DE L'EMPLOI ET LA GESTION DES EFFECTIFS DANS LE DEPARTEMENT

1° Situation de l'emploi dans le 93

Sur 1600 emplois supprimés à la DGFIP, 51 le sont dans le 93.

La plupart de ces emplois supprimés concernent des chaises vides.

A noter que notre département n'est pas touché par les délocalisations (contrairement à PARIS)

A de nouveau été évoquée la possibilité de donner un droit prioritaire aux agents qui souhaitent revenir dans le 93 après leur scolarité.

Compte tenu de la structure démographique de notre direction, beaucoup d'agents partent après leur première affectation ou après une réussite au concours.

A contrario, comme il y a peu de départ en retraite, il est difficile de prévoir les postes à remplacer en septembre.

2° Concernant le recrutement de contractuels:

Il a été noté que beaucoup proviennent d'autres administrations et ont choisi ce moyen pour revenir en Ile-de-France.

Le risque a été souligné que pour palier au manque structurel d'agents, on fasse désormais le plus souvent appel à des contractuels.

3° Concernant la nationalisation de la procédure de quitus de paiement de la TVA des véhicules importés d'un autre état de l'UE.

La départementalisation du service n'était qu'une étape à son transfert vers un service national.

Sachant que le 93 est le département qui traite le plus grand nombre de ces quitus, il est souhaité que ce nouveau service national soit implanté dans notre département.

La CFTC DGFIP 93 déplore que la solution contractuelle devienne la réponse de l'administration face à la pénurie chronique d'effectifs dans notre département, et qu'a contrario certains agents soient obligés de recourir à cette solution de pisaller pour revenir.

La CFTC est effectivement favorable à donner une priorité aux agents qui ont travaillé dans notre département et qui souhaitent y revenir après leur scolarité. De même, il serait souhaitable que notre département soit bénéficiaire de certaines relocalisations de services.

III- LES PONTS NATURELS

Les trois ponts naturels suivants ont été proposés:

- le vendredi 27/05 (Ascension)
- le vendredi 15 juillet (lendemain de fête nationale)
- le lundi 31 octobre (veille de la Toussaint).

Concernant le 15 juillet, il a été noté le risque pour les agents qui posent leurs congés entre le 14 juillet et le 15 août de cumuler plus que les 30 jours réglementaires.

Comme chaque année, l'alliance CFDT-CFTC ne s'est pas opposée au recours aux ponts naturels, seul moyen pour que les agents bénéficient du même traitement, indépendamment de leur situation personnelle ou de leur date d'arrivée dans le service.

Concernant le problème des trente jours consécutifs, celui-ci doit faire l'objet d'un traitement personnalisé pour chacun des agents concernés.

IV- QUESTIONS DIVERSES

1° Concernant l'accueil du BERLIOZ:

Après l'échec de la cellule d'accueil dédiée qui nécessitait un accord entre les services concernés, on revient à la solution antérieure d'un accueil géré par le SIP de BOBIGNY.

2° Le problème de la présence d'un A en cas d'ouverture au public:

La question se posant actuellement de l'absence d'un A dans un des SIE, a été évoquée la signature à titre préventif d'un protocole pour éviter que ce genre de situation se reproduise.

3° Le problème des e-formations sur site non faites:

Il a été constaté qu'un certain nombre de ces e-formations ne sont finalement pas suivies, du fait des sollicitations inhérentes à la présence sur le lieu de travail.

Pour y remédier, Mme VANDAMME préconise que ce type de formations soient suivies pendant les jours de télétravail et que des salles soient dédiées sur certains sites pour les suivre durant un certain créneau de dates.

Pour la CFTC-DGFIP le droit à l'e-formation étant inclus dans le droit à la formation (même si elle ne peut la remplacer), toute solution empirique pouvant permettre que ces formations soient suivies sera évidemment la bienvenue.

4° La question de l'évacuation des personnes à mobilité réduite:

La problématique sera étudiée pour chaque site, sachant que la situation humaine peut être compliquée à gérer.

A noter que cinq evac chairs ont été commandés pour le site du Berlioz.

La CFTC-DGFIP prend note du souci accordé à cette question, celle-ci ne pouvant faire l'objet que d'un traitement au cas par cas et privilégiant l'humain. N'hésitez pas en cas de problème persistant à vous rapprocher de votre syndicat.

5° Concernant les places de parking du Berlioz:

Cinq places sont encore sujettes à problème.

Pour les personnes bénéficiaires, un badge blanc sera activé.

Il est désormais possible, avec l'aide de ces badges et des journées en télétravail de prévoir une ventilation de ces places entre agents et de garder un volet de places réservés aux visiteurs.

Il a aussi été rappelé que l'utilisation d'une place est incompatible avec le remboursement des frais de transports en commun.

CONTACT PRESSE CFTC:

Mail: cftcdgfip@gmail.com